



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 septembre 2020 à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no  
2020-130**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-131**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 1 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### **4. SUIVI DES RÉOLUTIONS**

#### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION**

#### **5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

#### **5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose le rapport mensuel de Mme Diane Synnett, concernant les activités du service de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'urbanisme.

### **5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

### **5.4 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

### **5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### **5.6 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

### **5.7 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 14 septembre 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 27 août 2020 et le 14 septembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 67 chèques

**Rés. no  
2020-132**



N° ce résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-133**

**Rés. no  
2020-134**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

présentés pour un montant de 117 787.24 \$.

### **7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES**

#### **7.1 Adoption du règlement n° 441-2020 - Concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau**

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 août 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 441-2020 - Concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

### **8. AFFAIRES COURANTES**

#### **8.1 Projet de borne électrique - Décision concernant l'adhésion au projet**

**CONSIDÉRANT** Considérant le sommaire décisionnel transmis au conseil concernant le dossier en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes autorise l'installation d'une borne électrique de 240 volts et s'engage à mettre la mise de fonds nécessaire, qui s'élève à environ 1600 \$ pour obtenir une borne de recharge électrique sur son territoire.
- ii. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de la borne électrique sur le territoire de la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-135**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- iii. D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général, à signer les documents de l'entente pour et au nom de la municipalité.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1 Projet n° 2019-029 - Réfection de la toiture du CCJ - Décision quant au type de matériaux et financement du projet**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant le sujet en titre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité choisisse l'option de revêtement de en toit bardeau d'asphalte pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du CCJ.
- ii. Que la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le financement du projet dans le cadre du RÉCIM;
- iii. Que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- iv. Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- v. Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts..

### **10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR**

#### **10.1 Prochaine rencontre du comité pour l'élaboration du plan de mesure d'urgence**

La prochaine rencontre du comité est fixée au 23 octobre 2020, à 13h00.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 10.2 Prochaine rencontre du comité de finance

La prochaine rencontre du comité de finance aura lieu le 14 octobre prochain, à compter de 19h30.

### 10.3 Ouverture de postes de journaliers et d'opérateurs de machinerie lourde - Proposition de fusion de postes

Suite aux commentaires formulés par le contremaitre, la direction a validé avec le syndicat l'ouverture à fusionner les postes d'opérateur et de journalier.

Cette formule aurait les avantages suivants:

- Faciliter la gestion des rappels au travail temporaires (moins de 5 jours) et de la liste de rappel;
- Faciliter le recrutement et le maintien à l'emploi, étant donné le plus grand volume d'heures que nous pourrions offrir aux ressources occasionnelles;

Il est actuellement difficile de recruter et de maintenir à l'emploi des journaliers occasionnels, étant donné le faible volume d'heure que nous avons à leur offrir. En cumulant les deux titres d'emploi, les ressources occasionnelles auront beaucoup plus de chance d'être rappelées au travail.

Du côté syndical, l'ouverture est présente. Bien entendu pourvu que les employés actuellement en poste ne soient pas impactés par la modification.

Avant d'aller plus loin dans la démarche, nous voulons connaître l'intérêt du conseil à ce sujet.

Le conseil demande à la direction de lui soumettre un projet d'entente avec le syndicat visant la fusion des postes de journaliers et d'opérateurs de machinerie lourde.

Rés. no  
2020-136

### 11. Période de questions

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no

### 12. Fermeture de la séance



N° de résolution  
ou annotation

**2020-137**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h15.

Yoland Émond,  
maire.

Manon Finn,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation